



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE  
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA  
COMMUNE DE BOISSY SOUS SAINT YON  
91 790

**DATE DE CONVOCATION**  
19 JANVIER 2024

**PUBLICATION FAITE  
AU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS**

<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>	
EN EXERCICE	11
PRESENTS	10
VOTANTS	10

**OBJET :**

APPROBATION DU  
REGLEMENT INTERIEUR

L'an deux mil vingt quatre

Le vingt-trois janvier à dix-huit heure trente,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Pichon Jean-Marc

Etaient présents Etaient présents : Mme Claire CAZADE-SAADA, M. Raoul SAADA, Mme Christine DUCHOSAL, Mme Anne-Marie PEDRONO, Mme Renée MARCHAIS, Mme Marie-Christine FRANCOIS, M. Eric DELAME, Mme Nicole PERRIER, M. Bernard BERRUEE

Absent représenté :

Absente Excusée : Mme Sophie BLAIZE

Absente :

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame AJIB est nommée secrétaire de séance.

Considérant l'importance pour le conseil d'administration de se doter d'un règlement intérieur afin de régler les modalités de son fonctionnement, Monsieur le Président présente le règlement intérieur. Les membres sont invités à se prononcer.

Le Conseil d'Administration,  
VU le code général des collectivités territoriales,  
VU le code de l'action sociale et des familles,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**APPROUVE** le règlement intérieur du CCAS tel que présenté en annexe,

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Président du CCAS,  
Jean-Marc PICHON

